



Gibloux Volley

Concept de protection pour les matches de volleyball AVEC certificat COVID

Gibloux Volley
Case Postale 82
1726 Farvagny-le-Grand

info@giblouxvolley.ch
www.giblouxvolley.ch

Personne responsable du plan coronavirus

Prénom: Benoit

Nom: Perroud

E-Mail: benoit@noisette.ch

Numéro de téléphone portable: 0763778738

Date: 26.08.2021 ; modifications valables à partir du 13.09.2021
Version: V9
Auteur: Prénom et nom de la personne responsable du plan coronavirus

Les conditions-cadres en vue d'un retour à des matches structurés et sûrs sont adaptées régulièrement à la situation, à la stratégie et aux instructions de la Confédération et se basent bien entendu sur les décisions cantonales qui s'appliquent à la tenue des manifestations, à condition de ne pas être changées par la Confédération.

Assister à un match de volleyball relève de la responsabilité des spectateurs et spectatrices. Swiss Volley et ses clubs affiliés déclinent toute responsabilité en cas d'infection au COVID-19 dans un stade ou aux alentours.

Ce concept ne peut être efficace qu'à condition que toutes les personnes respectent scrupuleusement les directives.

Personne responsable du plan coronavirus au sein du club

Tous les clubs en charge de la planification et du déroulement de championnats, de matches d'entraînement et/ou de tournois/journées de jeu doivent désigner une personne responsable du respect et de la mise en œuvre des conditions-cadres liées au COVID-19. Il s'agit généralement de la même personne qui fait également office de responsable du plan coronavirus pour les entraînements dans le concept de protection (Les [entraînements](#) sont régis par un concept de protection séparé). Le club s'engage à ce que la personne désignée fournisse des données correctes et conformes à la vérité.

Ses coordonnées figurent sur la première page du concept de protection.

Cas positif de COVID-19

Si la personne responsable du plan coronavirus d'une manifestation prend connaissance d'un cas positif de coronavirus (confirmé par un médecin!), elle doit procéder conformément au schéma de déroulement et en informer Swiss Volley.

→ Voir le [schéma de déroulement en cas d'infection avérée au coronavirus](#)

La responsabilité étant du ressort des cantons, c'est le service médical du canton concerné qui décide quant à l'introduction de mesures d'isolement et de quarantaine

Valable pour (les PERSONNES suivantes)...

... tous les athlètes, entraîneurs/entraîneuses, membres du staff, arbitres, RD, TD, juges de ligne, marqueurs/marqueuses, bénévoles, ramasseurs/ramasseuses de balles, quick-moppers, responsables de salle, speakers/speakerines, représentants/représentantes des médias, photographes, membres du service de secours, membres de l'équipe de nettoyage, contrôleurs/contrôleuses des billets, membres des services de sécurité, spectateurs/spectatrices et autres personnes présentes dans la salle.

A: Champ d'application

Ligues adultes et relève (femmes et hommes).

- Ligue nationale A / ligue nationale B / 1^{re} ligue
- 2^e – 5^e ligue
- M23 / M20 / M19 / M18 / M17 / M16 / M15 / M14 / M13 / M11
- Matches seniors
- Matches mixtes
- Easy League

Matches et tournois (femmes et hommes)

- Mobilière Volley Cup
- Mobilière Volley Cup Final (concept de protection séparé)
- Volleyball Supercup (concept de protection séparé)
- Saison normale
- Matches de promotion/relégation
- Tournois et journées de jeu nationaux et régionaux (adultes / relève / Kids Volley)
- Manifestations de coupe cantonale
- Tournois et matches finaux (Final Four / play-off / barrage)
- Matches amicaux / tournois de préparation

B: Principes d'ordre général

Le concept de protection de Swiss Volley est subordonné aux directives de l'OFSP, des cantons et des communes ainsi que des exploitants d'installations si celles-ci sont moins strictes.

Si des directives plus strictes s'appliquent dans les cantons, les communes ou les concepts de protection des exploitants d'installations sportives, celles-ci doivent être respectées.

A l'entrée de la salle, le [certificat COVID](#) (vacciné, guéri, testé négatif) et une carte d'identité seront vérifiés pour toutes les personnes de 16 ans et plus :

- Vacciné: Après l'administration de la dernière dose de vaccin
- Guéri: Pas plus que 180 jours à partir du résultat du test
- Testé:
 - Test PCR: 72 heures après le prélèvement de l'échantillon
 - Test rapide antigénique : 48 heures après le prélèvement de l'échantillon

L'organisateur peut décider si l'accès des bénévoles doit être limité aux personnes titulaires d'un certificat.

Les événements réunissant au total plus de 1000 spectateurs et athlètes participants sont considérés comme des grandes manifestations et doivent être approuvés par le canton.

La distance de 1,5 m et les mesures d'hygiène doivent être respectées dans la mesure du possible.

Sans symptômes aux compétitions : Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer aux compétitions/tournois. Elles doivent consulter leur médecin pour définir la marche à suivre.

C: Mise en œuvre dans les compétitions officielles de la ligue nationale

Check-In/Contrôle des entrées

- Une personne sera postée à l'entrée de la salle de Pra Novi et vérifiera les certificats pour les spectateurs.
- Les certificats des personnes inscrites sur la feuille de match feront l'objet d'une vérification par les marqueurs.

App SwissCovid

- L'utilisation de [l'app SwissCovid](#) de l'OFSP est fortement recommandée.

Infrastructure (Site de compétition, entrée, vestiaire, cantine, toilettes etc.)

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation et de [Gastrosuisse](#).

Bénévoles

- Les bénévoles sont définis comme suit : Des volontaires dont l'organisateur a absolument besoin pour l'événement. Ils doivent être considérés comme des employés de l'organisateur s'ils sont soldés par ce dernier et ne relèvent donc pas de l'obligation générale de certificat.
- Les bénévoles d'un événement sont considérés comme un groupe fermé :
 - Si l'organisateur décide de ne pas utiliser le certificat pour les bénévoles, cette décision et les conditions associées s'appliquent à l'ensemble du groupe, même si certains bénévoles ont un certificat Covid valide. Dans ce cas, les directives suivantes s'appliquent
 - Masque obligatoire
 - Distance de 1m50
 - Inscription sur une liste de participants (contact tracing) incl. heures et lieux de présence
 - Si l'organisateur décide d'utiliser le certificat pour les bénévoles, cette décision s'applique à l'ensemble du groupe. Dans ce cas, le port du masque, la distance et la tenue de la liste de présence ne sont pas obligatoires.
- Il est recommandé aux organisateurs d'exiger le certificat Covid pour toutes les personnes présentes dans la salle.

Avant le match

- Entrées séparées pour les équipes et les arbitres; si pas possible, entrées échelonnées
- Définir un demi-terrain par équipe, par ex. pas de service/réception.
- Mise en place des équipes selon les instructions de Swiss Volley.
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main/pas de coup de poing).
- Les enfants accompagnant les joueurs sont autorisés dans la mesure où la distance de 1,5 m peut être respectée. Il est interdit de se donner la main.
- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match (à l'exception des ramasseurs/ramasseuses de balles, des quick-moppers et des compteurs/compteuses).

Pendant le match

- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match (à l'exception des ramasseurs/ramasseuses de balles, des quick-moppers et des compteurs/compteuses).

Après le match

- Mise en place des équipes selon les instructions de Swiss Volley.

- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main/pas de coup de poing).
- Les équipes peuvent rapidement saluer leurs supporters (sans contact physique).
- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match (à l'exception des ramasseurs/ramasseuses de balles, des quick-moppers et des compteurs/compteuses).

Actions spéciales (avant le match, pauses, après le match)

- Les actions spéciales sont autorisées (sans contact physique)

Places réservées aux médias / interviews / presse

- Les interviews sur le terrain sont interdites.
- La zone dédiée aux journalistes TV / web / presse écrite / radio doit être définie par le club local ; la distance de 1,5 m doivent être respectées strictement (port du masque obligatoire pour les journalistes).

Stands promotionnels

- Des stands promotionnels peuvent être installés dans le foyer/hall d'entrée.
- Si différents éléments sont utilisés par plusieurs personnes, ils doivent être désinfectés entre chaque usage.

Distinctions et cérémonies

- La distinction du meilleur joueur ou de la meilleure joueuse est possible en respectant la règle de distance de 1,5 m (sans contact physique).
- Les médailles doivent être récupérées personnellement par les médaillées ou médaillés sur un plateau / une table.
- Le trophée n'est pas remis et doit être récupéré personnellement par la gagnante ou le gagnant sur le socle / la table.
- Les prix / fleurs sont déposés et récupérés par les destinataires.
- Une photo des vainqueurs ne peut être prise qu'avec les personnes inscrites sur la feuille de match.

D: Mise en œuvre des compétitions officielles des championnats de la ligue régionale et des juniors

Check-In/Contrôle des entrées

- Une personne sera postée à l'entrée de la salle de Pra Novi et vérifiera les certificats pour les spectateurs.
- Les certificats des personnes inscrites sur la feuille de match feront l'objet d'une vérification par les marqueurs.

App SwissCovid

- L'utilisation de [l'app SwissCovid](#) de l'OFSP est fortement recommandée.

Infrastructure (Site de compétition, entrée, vestiaire, cantine, toilettes etc.)

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation et de [Gastrosuisse](#).

Bénévoles

- Les bénévoles sont définis comme suit : Des volontaires dont l'organisateur a absolument besoin pour l'événement. Ils doivent être considérés comme des employés de l'organisateur s'ils sont soldés par ce dernier et ne relèvent donc pas de l'obligation générale de certificat.
- Les bénévoles d'un événement sont considérés comme un groupe fermé :
 - Si l'organisateur décide de ne pas utiliser le certificat pour les bénévoles, cette décision et les conditions associées s'appliquent à l'ensemble du groupe, même si certains bénévoles ont un certificat Covid valide. Dans ce cas, les directives suivantes s'appliquent
 - Masque obligatoire
 - Distance de 1m50
 - Inscription sur une liste de participants (contact tracing) incl. heures et lieux de présence
 - Si l'organisateur décide d'utiliser le certificat pour les bénévoles, cette décision s'applique à l'ensemble du groupe. Dans ce cas, le port du masque, la distance et la tenue de la liste de présence ne sont pas obligatoires.
- Il est recommandé aux organisateurs d'exiger le certificat Covid pour toutes les personnes présentes dans la salle.

Avant le match

- Entrées séparées pour les équipes et les arbitres; si pas possible, entrées échelonnées
- Définir un demi-terrain par équipe, par ex. pas de service/réception.
- Mise en place des équipes selon les instructions de Swiss Volley.
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main/pas de coup de poing).
- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match (à l'exception des ramasseurs/ramasseuses de balles, des quick-moppers et des compteurs/compteuses).

Pendant le match

- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match (à l'exception des ramasseurs/ramasseuses de balles, des quick-moppers et des compteurs/compteuses).

Après le match

- Mise en place des équipes selon les instructions de Swiss Volley.
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main/pas de coup de poing).

- Les équipes peuvent rapidement saluer leurs supporters (sans contact physique).
- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match (à l'exception des ramasseurs/ramasseuses de balles, des quick-moppers et des compteurs/compteuses).

Actions spéciales (avant le match, pauses, après le match)

- Les actions spéciales sont autorisées (sans contact physique)

Distinctions et cérémonies

- La distinction du meilleur joueur ou de la meilleure joueuse est possible en respectant la règle de distance de 1,5 m (sans contact physique).
- Les médailles doivent être récupérées personnellement par les médaillées ou médaillés sur un plateau / une table.
- Le trophée n'est pas remis et doit être récupéré personnellement par la gagnante ou le gagnant sur le socle / la table.
- Les prix / fleurs sont déposés et récupérés par les destinataires.
- Une photo des vainqueurs ne peut être prise qu'avec les personnes inscrites sur la feuille de match.